

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers prend des mesures exceptionnelles de soutien

Paris, le 20 mars 2020 - Dans le contexte de crise sanitaire que traverse notre pays, la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM), Fédération Mandataires, la plateforme nationale de professionnalisation IPERIA et le groupe de protection sociale IRCEM déploient **une stratégie collective exceptionnelle de solidarité**. Il s'agit de garantir **la prévention et la protection des employeurs comme des salariés**, mais aussi **la sécurisation juridique de la relation d'emploi** afin de permettre **la continuité de l'activité** et éviter les **ruptures d'accompagnement à domicile**.

Les quatre acteurs du secteur sont entièrement mobilisés pour informer et **accompagner les relations de travail des 5 millions de citoyens concernés** : particuliers employeurs, salariés à domicile, assistants maternels et structures mandataires. Pour contribuer à la dynamique de solidarité nationale, pour garantir la continuité de l'activité des salariés et des assistants maternels du particulier employeur et pour éviter les ruptures d'accompagnement, en particulier auprès des 900.000 particuliers employeurs âgés de plus de 70 ans ou en situation de handicap, **la FEPEM** a obtenu du gouvernement, des mesures d'urgence en faveur du secteur :

- **Adaptation du dispositif de chômage partiel** pour tous les salariés et assistants maternels du secteur qui ne peuvent plus intervenir au domicile, dont les précisions sont attendues
- **Inscription des assistants de vie sur la liste des bénéficiaires prioritaires de masques** parce qu'ils accompagnent à domicile les particuliers employeurs fragiles (âgés ou en situation de handicap),
- **Maintien de l'activité des maisons d'assistants maternels** qui accueillent jusqu'à 10 enfants,
- **Maintien de l'activité des assistants maternels et autorisation dérogatoire d'accueillir jusqu'à 6 enfants** (au lieu de 4).

Par ailleurs, une **foire aux questions** est mise à jour quotidiennement sur www.particulier-employeur.fr par les juristes experts de la FEPEM, pour répondre aux questions des particuliers employeurs et sécuriser la relation d'emploi, dans une période complexe et incertaine.

Fédération Mandataires conseille plus de 170 structures adhérentes, dans la gestion de cette crise, pour accompagner leurs mandants, majoritairement des particuliers-employeurs vulnérables qui **souhaitent maintenir leur activité, dans les meilleures conditions possibles**. Fédération Mandataires renforce sa position de **relai d'informations et de coordination entre les différentes organisations et les pouvoirs publics**. La Fédération met à disposition, [sur son site internet](#), les publications et productions suivantes :

- Une **foire aux questions** dédiée aux structures d'accompagnement du particulier employeur dans sa relation avec son salarié
- Un **mail et une ligne téléphonique dédiés** pour répondre aux demandes,
- Des **modèles d'attestation employeur**,
- Une **boîte à outils** pour renforcer les démarches de prévention.

De son côté, IPERIA, afin d'éviter l'arrêt brutal des actions de formation en cours ou à venir, met à la disposition des organismes de formation labellisés :

- Un **guide des bonnes pratiques de téléformation, une plateforme de formation en ligne**, ainsi qu'une **assistance pédagogique**,
- Un **système de paiement accéléré** pour soutenir les frais pédagogiques engagés par les organismes de formation au cours de ces dernières semaines.

Un numéro gratuit **0 800 820 920** est aussi mis à la disposition des particuliers employeurs et de leurs salariés pour toutes les demandes liées à la formation professionnelle.

Afin de pallier l'annulation de plusieurs sessions de formation, IPERIA a d'ores et déjà engagé une réflexion sur les **modalités d'un plan de relance** qui permettra de satisfaire les besoins en formation, notamment en augmentant les capacités d'accueil.

Quant au Groupe IRCEM, il autorise la suppression du délai de carence des salariés du secteur de l'emploi à domicile et met en place un traitement totalement automatisé à partir des salaires connus sur le 4^{ème} trimestre 2019 (dans la profession Salarié du Particulier Employeur ou Assistant Maternel), pour procéder à l'indemnisation complémentaire des salariés par l'IRCEM Prévoyance.

Sur le plan médical, le Groupe IRCEM renforce son accompagnement **et offre gratuitement aux employeurs et à leurs salariés, ses services de prévention VBVM qui incluent le service de téléconsultation sur la plateforme « Mes Docteurs » jusqu'au 30 avril depuis le site www.ircem.com**

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : www.fepem.fr

A propos de Fédération Mandataires

Fédération Mandataires est une association qui rassemble sur tout le territoire français les structures proposant un service mandataire. Née en 2004 de la volonté de nombreuses structures mandataires et de la FEPEM de mieux prendre en compte les aspirations des particuliers employeurs qui donnent mandat à une structure, FMF représente les structures, promeut le mode mandataire pour accompagner le modèle d'emploi à domicile et valorise l'intervention du mandataire dans le respect du libre-choix éclairé du particulier employeur et du salarié. Le modèle mandataire, se définit comme l'emploi intermédié entre particuliers, sécurisé et équitable pour les parties prenantes : particuliers employeurs et aidants, salariés, structures mandataires, organismes financeurs et partenaires institutionnels. Le modèle défendu par Fédération Mandataires garantit au particulier employeur la liberté de choisir le salarié qui l'accompagnera à son domicile.

En savoir plus : www.federation-mandataires.fr

A propos du Groupe IRCEM

Groupe de protection sociale à gestion paritaire et à but non lucratif, le Groupe IRCEM s'inscrit depuis plus de 45 ans dans le paysage français des emplois de la famille à domicile. Le Groupe IRCEM est au service de plus de 5 millions de clients, dont 3,2 millions de Particuliers Employeurs, plus d'1,5 million de Salariés du Particulier Employeur et d'Assistants Maternels, et plus de 700.000 Retraités de ce secteur d'activité. Fort de ses 500 collaborateurs, le Groupe IRCEM apporte à ses publics son expertise ainsi qu'un cadre sécurisant et professionnel de garanties, prestations et services liés à la retraite complémentaire, la prévoyance collective, la mutuelle (facultative), l'action sociale et la prévention. Sa raison d'être étant d'optimiser l'espérance de vie sans incapacité de ses publics », le Groupe IRCEM a à cœur de proposer une offre complète de produits et services innovants qui permet d'accompagner au mieux ses clients à chaque étape de leur vie.

Plus d'informations sur www.ircem.eu



A propos d'IPERIA

Depuis plus de 25 ans, IPERIA s'appuie sur une solide réputation et sur son expertise pour accompagner les enjeux de professionnalisation du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Sa mission : permettre à l'ensemble des salariés et futurs salariés du secteur de faire reconnaître et de développer leurs compétences nécessaires pour exercer les métiers d'assistant maternel, garde d'enfants, employé familial et assistant de vie. Un engagement porté en lien avec les représentants des Branches professionnelles du particulier employeur et avec l'appui des 230 organismes de formation labellisés. www.iperia.eu

CONTACT PRESSE

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

icgoux@fepem.fr